



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 20 juillet 2017

## FORMALITÉS POUR OBTENIR UNE CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE OU UN PASSEPORT

Depuis le mois de mars, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports peuvent être déposées dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif numérique de recueil, quelle que soit l'adresse du demandeur.

Afin d'améliorer la qualité du service, tout en répondant au nombre croissant de demandes d'usagers, le traitement des dossiers se fait désormais à la Ville de Belfort exclusivement sur rendez-vous, auprès du service Etat civil : 03 84 54 24 34

- pour les Belfortains les rendez-vous sont fixés du lundi au samedi matin
- pour les personnes domiciliées à l'extérieur de Belfort, ils sont fixés uniquement le mardi et le jeudi

Les titres d'identité peuvent être retirés à tout moment sans rendez-vous, y compris le samedi matin.

**Il est conseillé de prévoir ses démarches suffisamment tôt. Il faut compter trois semaines de délais pour obtenir sa carte d'identité.**

Pour simplifier et accélérer les formalités :

- faire une pré-demande en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- acheter un timbre fiscal dématérialisé sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

### INFOS PRATIQUES

#### SEVICE ETAT CIVIL

Lundi, mardi, mercredi vendredi : 8 h 30 -12 h et 13 h -17 h 30

Jeudi 10 h -12 h et 13 h -17 h 30

Samedi : 8 h 30 - 12 h